



<u>AVIS</u>

Dans sa séance ordinaire du 25 avril 2024, le Conseil municipal a adopté l'objet suivant :

 Délibération administrative DA 153-2024 P : Proposition du Conseil administratif relative à la constitution d'une servitude de superficie en faveur de la Ville de Carouge sur la parcelle N° 1881 de Carouge propriété de la Fondation Praille-Vernets-Acacias et grevée d'un droit de superficie n° 1886 en faveur de SIMGA SA – sise avenue Vibert

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

- D'accepter la constitution en faveur de la Ville de Carouge d'une servitude de superficie gratuite grevant la parcelle 1881 de Carouge et le DDP 1886 de Carouge telle que figurée en vert sur le plan de servitude établi par Haller-Wasser géomètres SA, ingénieur géomètre officiel en date du 21 mars 2024 qui pourrait encore être modifiée avant la signature de l'acte notarié.
- De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu l'opération d'utilité publique projetée,
- 3. De donner tous pouvoirs au Conseil administratif de signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.

Pour cette délibération, le délai pour demander un référendum expire le 12 juin 2024.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement

Le Président :

Jean-Marc Antonioli

Date d'affichage : le 3 mai 2024/JDT